Seulement 48 heures que la peine en semi-liberté de Oualid A., connu pour exhibitionnisme et agression sexuelle, est terminée… il récidive en se masturbant devant une femme et son bébé dans un train du Val-d'Oise

03/01/2024 à 19h51



(…) La victime, une femme de 36 ans habitant dans une commune située à la frontière de l'Oise et du Val-d'Oise, est montée à bord du train à la gare de Nord (Paris Xe) **avec son enfant de 10 mois, installé dans une poussette**. Elle remarque qu'un homme s'était précipité pour rentrer au moment du retentissement du signal sonore.

Dans cette voiture vide, il s'installe dans le carré voisin de celui où elle est assise. Il change ensuite de place pour s'asseoir juste en face d'elle, en étendant les jambes comme si elle n'était pas là. Il sent l'alcool. Alors qu'il met les mains dans les poches de son manteau, elle a un mauvais pressentiment. Elle part plus loin. **C'est alors qu'elle le**

voit de masturber dans le reflet de la glace. Elle change à nouveau de siège pour s'éloigner. Peu après, il vient se planter en face d'elle debout et la fixe. **La jeune maman bouge, l'exhibitionniste se déplace aussi et se remet à se masturber. Un trajet qui durera une quarantaine de minutes d'angoisse pour la victime**. (…)

Condamné deux fois en 2022 pour exhibitionnisme et agression sexuelle, il a été détenu de mai 2022 à juillet 2023. Il a ensuite effectué le reste de sa peine en semi-liberté, jusqu'au 30 décembre dernier.

Il ne lui a donc fallu que deux jours pour récidiver. Dans les deux affaires où il a été condamné, il a expliqué s'être masturbé dans un ascenseur. Dans un cas, il a aussi touché les fesses de la victime qui avait moins de 15 ans et, dans l'autre, la poitrine d'une quadragénaire. (…) « Et le passage à l'acte est renforcé par la consommation d'alcool et de stupéfiants ? » interroge la présidente. Il acquiesce. (…) Son avocate, Me Cloé Lefebvre, a souligné qu'il avait surtout besoin de soins. (…)

Jugé ce mercredi en comparution immédiate, **il a été condamné à 18 mois de prison**, avec mandat de dépôt. **Le ministère public en avait requis 24**. Une peine complémentaire de deux ans de suivi sociojudiciaire a également été prononcée. Le prévenu devra suivre des soins psychologiques et psychiatriques et traiter ses addictions. S'il ne le fait pas, il risque deux ans de prison de plus.

Le Parisien